



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉMATÉRIALISÉ DU 18 AVRIL 2020

Membres du conseil d'administration présents : Marie-Françoise ANDRE, Vincent BIOT, Vanessa BUSTO, Jean-Noël DUBOIS, Robert Durand, Daniel FROMENTIN, Jean-Michel HAUTAVOINE, Gaël KANEKO, Marie-Clélia LANKESTER, Grégoire LIMAGNE, Bernard LIPS, Nathalie LOZA, José PREVOT,

Membres du conseil d'administration absents excusés : Delphine CHAPON, Véronique OLIVIER

Procurations : Daniel FROMENTIN à Vincent BIOT à partir de 15h30, Véronique OLIVIER à Marie-Clélia LANKESTER, Delphine Chapon à Gaël KANEKO à partir de 11h 40. Vanessa BUSTO pour Marie Françoise ANDRE à partir de 14 heures. Robert DURAND à Marie Françoise ANDRE à partir de 18h37.

Membres de droit avec voix consultatives présents : Yannick DECKER (directeur administratif), Marie-Hélène REY (directrice technique nationale), Jean Pierre HOLVOET (président d'honneur).

Présidents de CSR présents : Yves CONTET, Claudine MASSON, Christophe PREVOT, Hervé TANTON, Paul RABELLE.

ORDRE DU JOUR

1-Rappel des votes par internet	2
2 - Vote du procès-verbal du conseil d'administration des 14 et 15 mars 2020	2
3-Vote rapport financier 2019	3
4 -Budget prévisionnel 2020.....	4
5-Tarif des licences 2021	5
6 - Règlement financier modifié en intégrant les règles de confidentialité	5
7-Projet sportif fédéral 2020 – Election des membres du comité de pilotage	6
8-Projet de création d'une structure artificielle – CDS 53.....	9
9-Congrès UIS 2021.....	9
10-Site internet de la FFS.....	10
11-Point assemblées générales et manifestations FFS.....	10
12-Vote du règlement intérieur du pôle développement.....	12
13-Carrière des maquisards.....	13
14-Point DTN.....	13
15-Divers.....	13

1- Rappel des votes par internet

- Approbation du rapport moral

Question : Approuvez-vous le contenu du rapport moral 2019 ?

Choix	Voix	Pourcentage
OUI	14	100,00 %
15 électeurs		
14 exprimés		

- Approbation report délai candidature au conseil d'administration

Question : Approuvez-vous le report du délai de dépôt de candidature au conseil d'administration au 26 avril à minuit ?

Choix	Voix	Pourcentage
NON	1	7,14 %
OUI	13	92,86 %
15 électeurs		
14 exprimés		

- Approbation du rapport d'orientation

Question : Approuvez-vous le contenu du rapport d'orientation 2020 ?

Choix	Voix	Pourcentage
ABSTENTION	1	9,09 %
OUI	10	90,91 %
15 électeur(s)		
11 exprimé(s)		

2 - Vote du procès-verbal du conseil d'administration des 14 et 15 mars 2020

Toutes les modifications demandées ont été apportées au PV. [Procès-verbal du CA](#)

Question : Approuvez-vous le contenu du procès-verbal du conseil d'administration des 14 et 15 mars 2020 ?

Choix	Voix
ABSTENTION	0
NON	
OUI	12
15 électeurs	
12 exprimés	



3-Vote rapport financier 2019

Intervention José PREVOT et Jean-Michel HAUTAVOINE

Tableau de bord

Bernard LIPS a envoyé un bilan en modifiant la forme du tableau transmis par la comptable fédérale, sans changement de fond. Il faut vérifier que ces changements n'affectent pas les formules de calcul.

Le budget 2019 prévoyait un déficit de 36k€ (sans compter la correction de valorisation du stock de Spélunca et Karstologia qui augmente le déficit de 22,6 k€). Le réalisé 2019 final présente un déficit de 86 k€, ce surplus de déficit venant de la difficulté à utiliser les fonds dédiés. Il demande d'avoir une réflexion de fonds sur l'utilisation de la ligne fonds dédiés. Ces fonds sont fléchés sur des actions particulières.

Marie-Hélène répond que du fait de la suppression d'un poste de CTN, l'avancée des dossiers est plus compliquée, par exemple, difficulté de trouver une ressource humaine sur la mallette pédagogique.

Un point est fait par la direction technique nationale à chaque conseil d'administration sur la réalisation du budget convention d'objectif. Un point détaillé spécifique a été fait avec les commissions en présence des membres du conseil d'administration et de la direction technique nationale, lors des dialogues de gestion.

Une autre discussion s'engage sur la prise en compte des abandons de frais dans le coût d'une action. Pour justifier une ligne de subvention, la FFS prend actuellement en compte le coût net de l'action. Ce coût net diminue si les intervenants font des abandons de frais. Bernard Lips pense qu'il faut prendre uniquement en compte la somme des factures et des notes de frais, les abandons de frais étant un don à la fédération.

Pour connaître et appliquer les bonnes règles, Bernard LIPS demande qu'une question écrite soit posée au ministère, avec réponse écrite. Cette question est dans un premier temps, à poser à la commissaire aux comptes par les trésoriers Un audit flash commandé par le ministère et prévu, nous apportera un premier élément de réponse sur la position du ministère.

En fonction des retours, une décision sera prise en conseil d'administration sur le fait de la poser au ministère. Personne ne s'oppose à cette proposition qui est adoptée.

Bernard LIPS propose de modifier la forme du tableau du « réalisé » en séparant les lignes « Subventions » et la ligne « Fonds dédiés » pour permettre une lecture plus facile. Dans le grand livre, deux écritures ont été corrigées et ne devraient pas apparaître.

Ce tableau a été transmis vendredi à la comptable fédérale pour vérifier que ces changements n'affectent pas les conclusions du CAC. En attente du retour de la comptable sur les corrections demandées.

Un ajout sur les reprises en fonds propres dont les affectations semblent erronées sont également en attente de retour de la comptable.

La directrice technique nationale demande d'avoir les éléments de la commission financière sur les déficits autres que les fonds dédiés : en attente des retours sur l'analyse des lignes en déficit.



Vote sur le montant du résultat 2019 en déficit de -86 601.87 €

Choix	Voix
ABSTENTION	0
NON	0
OUI	15

15 électeurs ; 15 exprimés

[Rapport financier](#)

Vote du rapport financier tel qu'envoyé par José PREVOT

Choix	Voix
ABSTENTION	0
NON	0
OUI	15

15 électeurs ; 15 exprimés

4 - Budget prévisionnel 2020

Intervention José PREVOT et Jean-Michel HAUTAVOINE

[Budget prévisionnel 2020](#)

Après présentation du budget prévisionnel par José, Bernard Lips indique que le budget 2020 sera très particulier en raison du confinement du au Covid 19 qui va avoir une conséquence importante mais non prévisible à l'heure actuelle aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

Il fait cependant 3 remarques en se référant au rapport provisoire rédigé par la commission financière :

- Il s'interroge sur le montant des recettes de cotisations. Ces recettes augmentent de 16% par rapport au réalisé 2019 alors que la cotisation n'augmente que de 8,8% (sans compter que le nombre de licenciés diminue). José répond que la cotisation à tarif plein augmente de 5 € (donc 8%) mais que toutes les autres cotisations augmentent de 5 €. L'augmentation moyenne est donc de plus de 8,8 %. Le calcul a été fait en considérant le même nombre de licenciés qu'en 2019. Bernard accepte cette réponse mais signale que nous avons actuellement 270 licenciés de moins qu'à date équivalente en 2019.
- Bernard constate que les budgets de certaines commissions augmentent considérablement (+246 % pour l'EFS par exemple) soit par rapport au prévisionnel 2019 soit encore plus fortement par rapport au réalisé
- Enfin il constate que les fonds dédiés 2018 et 2019 apparaissent en recette (86,4 k€) mais qu'il ne trouve nulle part les dépenses correspondantes nécessaires à la mise en œuvre des projets correspondants.

Marie-Hélène REY estime que la quasi-totalité des dépenses correspondantes sont intégrée dans le prévisionnel. Elle complètera le tableau pour apporter de la lisibilité sur les dépenses prévisibles pour la justification des fonds dédiés. Le budget prévisionnel sera voté par voie électronique ensuite.



5- Tarif des licences 2021

Intervention-Gaël KANEKO

Deux options sont possibles :

- Une augmentation régulière, comme argumentée lors de la dernière assemblée générale et justifiée par la mise à disposition du site internet aux CSR et CDS,
- Ou une stagnation, du fait d'une année 2020 particulière avec une impossibilité de pratiquer pendant plusieurs mois.

Le conseil d'administration est partagé et décide de poser la question aux grands électeurs avec sa position.

Vote : qui est pour une augmentation de 2 euros ?

Choix	Voix
ABSTENTION	2
CONTRE	4
POUR	9
15 électeurs	
15 exprimés	

6 - Règlement financier modifié en intégrant les règles de confidentialité

Intervention José PREVOT et Jean-Michel HAUTAVOINE

Règlement financier

Il a été élaboré par les deux trésoriers, la comptable fédérale, le directeur administratif et la commissaire aux comptes Madame Hontarrede.

Il a été enrichi des remarques des membres du conseil d'administration.

Différents points soulèvent des interrogations :

- Point sur la direction administrative : il faut limiter les montants des achats annuels par le directeur administratif. Aujourd'hui, les achats se font sous la tutelle du trésorier. Le montant de 500 € concerne uniquement les achats urgents. Ce point ne soulève pas d'objections des membres du conseil d'administration.
- Confidentialité envers les personnes extérieures à la Fédération et aux commissions : elle doit être exercée pour éviter une dérive. Bernard Lips estime cette contrainte de confidentialité contraire à la nécessité légale de transparence des finances d'une fédération et demande la suppression de cette partie de la modification. Il se retrouve minoritaire et le texte correspondant est corrigé à sa demande.
- Il est décidé de moduler la phrase et de mettre « une tierce personne » (Article 4.1).
- Modification de l'article 4.1 : les conclusions sont portées à la connaissance des membres du conseil d'administration et non des membres du bureau.
- Mettre la même phrase pour la commission financière. Les données sont publiques une fois que le commissaire aux comptes a rendu son avis. Avant, c'est de la divulgation de documents internes. Après l'ensemble est public. La confidentialité doit être compatible avec le travail de la commission financière et la possibilité de dénoncer une dérive comptable. Phrase reformulée : « Toute la masse de documents et des informations recueillies ne peut être divulguée à une tierce personne sans autorisation du conseil d'administration ».
- Les présidents de CSR demandent la confidentialité aussi envers eux afin qu'ils ne soient pas pris à témoin. Cela relève de l'éthique et de la déontologie.



- Annexe 2 sur les stocks : d'après le groupe de travail, la nouvelle formule de dévalorisation des stocks est dans l'esprit d'une dynamique commerciale et de limiter les stocks. Elle permet de commander moins et plus souvent et d'augmenter la vitesse de rotation. Les avantages de l'ancienne formule sont développés.
- Bernard Lips argumente qu'au contraire, la dépréciation quasi immédiate de tous les achats et éditions de la FFS, d'une part ne permettra plus de suivre correctement si un achat ou une édition a été effectué en quantité raisonnable et d'autre part amènera des « coups d'accordéon » dans la comptabilité de la fédération. Les anciennes règles de dépréciations avec les seuils de dépréciation de 25% et de 12% de rotation représentaient un excellent compromis entre la nécessité de limiter les stocks tout en permettant un investissement raisonnable. La mise en application des nouvelles règles rendra plus difficile l'élaboration des budgets prévisionnels et, entre autres, celui de 2020 avec un risque accru d'un nouveau déficit : entre autres une charge de 19 k€ sera constatée du fait de la dépréciation du manuel technique canyon. Jean-Michel Hautavoine demande à Bernard Lips une note explicative compréhensible par tous, avec un exemple concret.

Vote pour l'annexe 2 du règlement financier

Choix	Voix
ABSTENTION	3
CONTRE	1
POUR	11
15 électeurs	
15 exprimés	

Vote du règlement financier total

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	1
POUR	14
15 électeurs	
15 exprimés	

7-Projet sportif fédéral 2020 – Election des membres du comité de pilotage

[Candidatures déposées au 15 avril 2020](#)

Comme prévu lors du conseil d'administration du 14 février dernier, le conseil d'administration doit désigner les membres qui composeront le comité de pilotage national PSF 2020.

La composition du comité est la suivante :

- 8 membres seront désignés par le conseil d'administration fédéral après appel à candidature et disposeront d'une voix décisionnelle :
 - Le président de la FFS ou son représentant,
 - 2 élus du conseil d'administration de la FFS,
 - 2 élus de CSR (dont un représentant un CSR de + de 400 licenciés et un représentant de CSR de - de 400 licenciés),
 - 3 élus de CDS (dont un représentant de CDS de - de 30 licenciés, un représentant de CDS de 30 à 70 licenciés, un représentant de CDS de + de 70 licenciés).



- 1 membre de la direction technique nationale disposera également d'une voix décisionnelle :
 - Le directeur technique national, ou son représentant.
- 2 membres siègeront avec voix consultative :
 - Un membre du comité fédéral d'éthique et de déontologie, garant de la transparence des travaux,
 - Un membre de la direction administrative du siège fédéral, pour réaliser le travail administratif de la commission.

Les candidatures ont été transmises en amont de la réunion, lors de l'envoi de l'ordre du jour, vendredi 10 avril dernier.

Nous pouvons relever que :

- 6 des 12 régions sont représentées au moins une fois,
- 3 régions ne sont représentées qu'une seule fois (Centre Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine),
- tous les postes disposent d'au moins un candidat.

Nous vous proposons donc de désigner les membres du comité de pilotage selon les principes préconisés par le groupe de travail fédéral, préfigurateur de la campagne PSF : ces principes ayant été validés par le conseil d'administration du 14 février dernier. Pour mémoire (extrait de la note de cadrage PSF 2020) :

“Dans la mesure du possible au regard des candidatures, chacun des sept membres désignés (CA FFS, CDS, CSR) devront être issus de régions différentes.

Les membres du comité de pilotage national PSF (CoPil PSF) seront désignés exclusivement pour la campagne dite « de transition » 2020 par le conseil d'administration de mars 2020.”

Votes pour lesquels un seul candidat se présente par poste :

- Le conseil d'administration valide la candidature de Marie-Françoise ANDRE pour représenter le conseil d'administration au sein du comité de pilotage national PSF 2020

Vote

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	14
15 électeurs	14 exprimés

- Le conseil d'administration valide la candidature de José PREVOT pour représenter le conseil d'administration au sein du comité de pilotage national PSF 2020

Vote

Choix	Voix
ABSTENTION	2
CONTRE	2
POUR	10
15 électeurs	14 exprimés



Pour les CSR de + de 400 licenciés :

- Le conseil d'administration désigne la candidature suivante pour représenter les CSR de + de 400 licenciés au sein du comité de pilotage national PSF 2020

Vote

Choix	Voix
Yves Bramoullé (CSR Nouvelle Aquitaine)	6
Yves Contet (CSR Auvergne-Rhône Alpes)	5
Benjamin Weber (CSR Occitanie)	2

15 électeurs ; 13 votants

8-Projet de création d'une structure artificielle – CDS 53

[présentation projet](#)

Ce dossier est suivi par la DTN. C'est un projet innovant multi salles (sportive et découverte). Le porteur de projet et maître d'ouvrage est une commune. L'assistant au maître d'ouvrage est un club ainsi que l'office des sports de la commune. Il existe encore un questionnaire sur l'équilibre financier. Le budget est de 450 000 €.

Demande de soutien politique, voire de soutien financier.

Par contre, la FFS n'a pas la qualité d'être assistant maître d'ouvrage, ni le club. On peut juste donner un avis technique. Il faut attirer l'attention du club sur ce point.

Vote de soutien de principe de la FFS au projet

Choix	Voix
ABSTENTION	1
CONTRE	0
POUR	14

15 électeurs ; 15 votants

9-Congrès UIS 2021

[Budget UIS 2021](#)

Devant l'incertitude liée à la réouverture de la circulation des voyageurs, notamment non européens, il est prudent de configurer les prévisions à la baisse. Le budget va ainsi être modifié pour un équilibre financier autour de 1500 congressistes.

Remarques des membres du conseil d'administration :

Tel que présenté le budget n'est pas clair et doit être retravaillé.

- Question sur les engagements de frais (concerts, locations de salles, ...).
- Quel est le risque pour la fédération ?
- Il faut faire attention aux actions ambitieuses pour le congrès.

Le conseil d'administration demande à Éric LEFEBVRE de positionner le niveau de risque afin de minimiser les risques pour la Fédération : intégration des échéances de sorties d'argent pour avoir une vision claire des engagements financiers et prévoir une consultation systématique du conseil d'administration pour validation de dépenses présentant un risque financier pour la Fédération.



10-Site internet de la FFS

Intervention Yannick DECKER

[Offre commerciale](#)

Le prestataire XSalto a été retenu. Il a notamment réalisé le site internet de la FFCAM. La FFS a obtenu une remise de 10% sur le devis prévisionnel.

Pour l'hébergement, on a 3 choix :

- Hébergement chez Xsalto mais l'espace de stockage est sous dimensionné par rapport aux besoins de la FFS, ce qui va occasionner un surcoût. Qui plus est, nous manquons de visibilité sur l'espace de stockage qui sera utilisé pour les sites des structures déconcentrées, et il paraît peu envisageable de prévoir une limite en poids.
- Hébergement chez nous avec un serveur physique au siège (coût 2000 €). Mais on est responsable de la sécurité et c'est une charge de travail importante pour le responsable informatique.
- Hébergement à distance.

Des choix seront à faire sur la reprise du contenu du site actuel.

Une partie du budget de la réalisation du site peut être pris au titre de la CO. De plus, le financement va se faire par un investissement, ce qui correspond à une montée douce pour le financement annuel.

Vote du conseil d'administration pour validation du devis des lots 1 et 3 de la société Xsalto, hors hébergement : Lot 1 : 44 139.20 € HT et lot 3 : 1250 € HT

Choix	Voix
ABSTENTION	2
CONTRE	0
POUR	13
15 Electeurs ; 15 votants	

11-Point assemblées générales et manifestations FFS

- Prolongation de l'appel à candidature pour le nouveau conseil d'administration :

Une nouvelle candidature est arrivée depuis le dernier conseil d'administration. Des candidatures supplémentaires sont attendues suite à des demandes de potentiels candidats.

- Modalités d'organisation des élections fédérales
[courrier CNOSE](#)

Il est vraisemblable que nous ne pourrons pas tenir notre assemblée générale dans sa forme habituelle. Il est possible de la faire en dématérialisé et de réaliser une autre assemblée générale -physique à la fin de l'année. Plusieurs décrets ont été pris par le gouvernement dans ce contexte de crise pour assouplir les règles de gestion. Un délai supplémentaire est donné aux structures ainsi que la possibilité de faire les votes en dématérialisé, ce qui est conforme à nos statuts, hors votes de personnes.

Techniquement, il n'y a pas de problème pour faire les votes de budget et de personnes en dématérialisé. De plus, les grands électeurs peuvent envoyer leurs questions à la Fédération. On



pourrait faire une vidéo sur YouTube pour répondre ou prévoir un temps de réunion par visio/audio conférence.

Questionnement et discussion du conseil d'administration

La question se pose pour les nouveaux élus, car les premiers conseils d'administration se feraient en dématérialisés et ils commenceraient leur mandat sans se voir. Que préféreraient-ils ?

On peut décorrélérer le vote du conseil d'administration de l'assemblée générale et laisser libre court au prochain conseil d'administration de décider comment il veut travailler.

Prévoir une assemblée générale physique en septembre ou octobre pour que les nouveaux élus préparent le budget 2021.

Concernant les élections, il faut avoir à l'esprit que le nouveau conseil d'administration risque d'être élu par un certain nombre d'anciens grands électeurs car plusieurs régions ne peuvent pas faire leur assemblée générale avant l'automne, voire plus tard.

De nombreuses assemblées générale vont se percuter en septembre.

Il est possible de repousser à fin juin avec vote mixte (sur place et électronique). Mais le problème de réservation de salle et d'hébergement se pose.

Si maintien de l'assemblée générale dématérialisée, proposer aussi les autres réunions (commissions, présidents de CSR). Les votes obligatoires de l'AG sont le rapport moral, le rapport d'orientation, le budget 2019, le budget prévisionnel 2020, le tarif des licences et le fait de reporter le vote des membres du conseil d'administration.

Si la réunion physique est repoussée à l'automne, il faut aussi prévoir qu'elle pourra éventuellement se faire en dématérialisée selon la circulation du virus et les consignes sanitaires.

Un constat est fait par les vérificateurs aux comptes de l'impossibilité de faire leur travail par manque de documents mis en ligne pour permettre les contrôles. Le confinement ne doit pas être un frein au travail des vérificateurs aux comptes. Si on vote le budget, il faut que les éléments soient présents pour les vérificateurs aux comptes.

Si l'on vote la composition du nouveau conseil d'administration en septembre, octobre, faire le vote des commissions et présidents en même temps afin de ne pas décaler l'élaboration du budget prévisionnel 2021.

Décision de maintenir la date du 31 mai pour tenir une assemblée générale dématérialisée dont les modalités finales seront définies à la fin du mois d'avril quand les conditions de déconfinement seront plus claires.

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	1
POUR	12
15 électeurs	
13 Votants	

Il est prévu de tenir une réunion de conseil d'administration dématérialisée dès que les conditions de déconfinement seront connues. Le but est de pouvoir s'organiser au plus tôt pour l'envoi de tous les documents nécessaires aux votes. La décision de tenue des deux conseils d'administration pré et post AG sera prise lors du prochain conseil d'administration dématérialisé.



- Autres assemblées générales CDS et CSR

Le directeur administratif a transmis aux intéressés, les possibilités de dématérialisation pour les assemblées générales des CDS et CSR, avec les moyens mis à disposition. Pas de demandes autres que les CSR Aura et Grand Est.

- Report des Assises nationales de l'environnement karstique (Bourg-en-Bresse)

Après contact avec Alimentec, le site est disponible les week-ends à partir du 17 et 18 octobre jusqu'au 14 et 15 novembre. Plusieurs événements ont lieu sur les deux derniers week-ends d'octobre dans le cadre du colloque des géosciences en France.

Alain JACQUET et Fabien HOBLEA proposent un report le week-end du 17 et 18 octobre 2020.

Vote du conseil d'administration pour le report des Assises le week-end des 17 et 18 octobre 2020.

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	13

15 électeurs ; 13 votants

- JNSC d'été 27 et 28 juin
En attente des décisions de déconfinement
- Camp Berger
En attente des décisions de déconfinement
- Mise en sécurité et dépollution de la traversée de la Pierre Saint Martin du 12 au 26 juillet 2020
En attente des décisions de déconfinement

12-Vote du règlement intérieur du pôle développement

[Règlement Intérieur](#)

Les grands changements sont la création de chargés de mission pour EDCS, label jeunes, pratique des femmes et famille.

L'idée est de s'appuyer sur des référents élus qui s'impliquent au niveau du pôle développement.

Vote pour l'adoption du RI en changeant femme et famille par famille et mixité

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	15

15 électeurs

15 Votants



13-Carrière des maquisards

Suite à la demande du CA pour le trop-perçu des sommes prévues pour le rachat, le CSR Normandie propose l'affectation de cette somme pour un achat futur d'une cavité ou d'un site de pratique lors d'une opération similaire. La région demande de plus d'être prévenue quand la décision d'un achat sera validée par le CA.

Le montant est de 1 365€, attention à l'affectation de cette ligne budgétaire dans les comptes de la Fédération.

Le Conservatoire du Milieu souterrain sera informé de cette décision.

Aucune objection des membres du conseil d'administration sur la position du CSR Normandie, qui est adoptée.

14-Point DTN

- Campagne PSF

Quelques structures nous ont demandé s'il était envisagé un délai supplémentaire, lié à la crise sanitaire, pour déposer les dossiers de demande de subvention. L'Agence du sport a répondu qu'il n'était pas souhaitable de reporter les échéances prévues de remontées des avis d'attribution fédéraux au-delà de mi-juillet (initialement prévues au 30 juin). Quid de la date d'échéance au 3 mai pour déposer le dossier complet de financement ?

Le report de la date de clôture n'est pas souhaité par l'ANS.

Proposition : maintenir une demande de subvention avant le 3 mai (pour ouvrir un dossier) et permettre aux structures de compléter leur demande avant le 13/05/2020.

Aucune objection des membres du conseil d'administration. Maintenant, que le Copil est nommé, l'avancée sur les sommes pré attribuées va pouvoir être précisée. Les présidents de CSR demandent que cette information leur soit transmise.

- Point d'information versement CPO Sports 2020

Le versement de la dernière annuité en un seul virement sera fait d'ici mi-mai 2020, soit pour un montant de 200 000 €.

15-Divers

- Ligne éditoriale de Spelunca

A la lecture du dernier numéro, plusieurs constats ont été faits :

- Beaucoup de photos
- Article sur une grotte aménagée avec nouvelle rubrique annoncée sur les grottes aménagées sans avis du conseil d'administration préalable.
- Impression que la ligne éditoriale a changée.
- Peu d'actions CDS, CSR clubs, proches des fédérés.

On constate de plus une perte d'adhérents pour Spelunca. Il faut réviser la ligne de communication de notre magazine et il est souhaitable de revenir à un Spelunca plus en adéquation avec la ligne fédérale.



Le directeur administratif précise qu'au siège, il y a un début de travail sur la communication de Spelunca et sera force de proposition pour l'équipe de rédaction pour quelques évolutions de la ligne éditoriale. Ce travail se fera conjointement avec l'équipe de rédaction qui est ouverte aux discussions et aux apports nouveaux afin de les soulager « légèrement » dans leur immense investissement.

Le conseil d'administration demande d'être tenu informé. Il demande que le conseil d'administration reçoive le sommaire pour validation des sujets avant finalisation et impression de Spelunca. Il est envisagé que le conseil d'administration donne une ligne directrice à la commission avec des attentes d'articles sur des sujets précis. Il nous faut anticiper les demandes pour avoir de la matière et que des rédacteurs aient le temps de rédiger ceux-ci.

Il est rappelé que la ligne éditoriale est au service de la Fédération et que les choix de parution ou non soient motivés au regard de notre politique fédérale.

- Lettre à l'élu

La mise en page de la lettre à l'élu a changé pour apporter plus de dynamisme. Il faut prévoir une cible type pour les prochaines. Mettre moins d'info Covid qui sont non spécifiques et diffusées par ailleurs.

- Carrières de Meudon

[Mémoire en réplique](#)

La FFS a reçu il y a 10 jours le mémoire de la défense. Il y a deux échéances :

- la décision du juge pour recours en suspension des travaux,
- l'annulation de l'arrêté ministériel.

Pour arrêter les travaux, il faut avoir un rapport d'un expert géologue agréé in situ. La question se posera après le confinement. Tout est arrêté d'ici là.

Yannick DECKER envoie le dossier à Paul RABELLE qui a un géologue dans ses contacts. Robert DURAND se propose si besoin de se rendre, post confinement, faire un relevé de constatations sur site si aucun géologue en Ile de France n'est identifié.

- Projet Bibliothèque nationale de France

Le conseil d'administration a validé lors de sa dernière réunion de provisionner 3 000 € au budget de la commission documentation en vue de répondre à un appel à projets de numérisation et de valorisation concertées en Sports (2019-2024).

La coordinatrice du pôle patrimoine a contacté les commissions documentation et scientifique pour identifier les personnes ressources qui se chargeraient de constituer le dossier de candidature et mener à bien le projet.

A ce jour, Frédéric URIEN nous a informé être prêt à se mobiliser pour prendre en charge le montage et le suivi du dossier de candidature. Christophe PREVOT et Claude ALLIOD sont prêts à intervenir à hauteur de leur compétence, de même qu'Agnès DARNOUX, mais ils ne se sont pas positionnés pour la prise en main du dossier. La position de président de l'association Wikicaves de Frédéric URIEN semble ne pas faire consensus au sein de la commission documentation pour qu'il soit la personne motrice sur ce dossier. La situation complexe actuelle de la commission



documentation, sans présidence soulève également quelques doutes quant à la possible bonne réalisation du projet.

Avis de Christophe PREVOT : le projet est important et il serait dommage de perdre ce financement. La commission documentation ne dispose pas des outils pour mener à bien les projets pour son volet informatique.

Wikicaves est une association non rattachée à la FFS. Il faudrait mettre en place une convention qui cadre son intervention hors de toute implication de son association.

Le conseil d'administration est donc sollicité pour avis sur la poursuite du projet de candidature.

La situation actuelle des ressources humaines de la commission documentation ne permet pas d'accompagner le projet.

Vote pour la poursuite du projet BNF

Choix	Voix
ABSTENTION	5
CONTRE	8
POUR	2
15 électeurs	
15 Votants	

- Vote de la convention BBS UIS-FFS

[Convention UIS-FFS](#)

La commission scientifique soumet la validation d'un projet de convention visant à définir les modalités de mise en œuvre d'une application de saisie du BBS (sur wikicaves). 2 000 € sont inscrits au budget prévisionnel 2020 de la commission scientifique à cet effet. Ce projet de convention a été envoyé au conseil d'administration depuis la dernière réunion du conseil d'administration de mars. De nombreuses remarques ont été formulées, notamment celle du signataire voir des signataires qui est le point qui a soulevé le plus d'interrogations. En effet, le BBS est une commission de l'UIS mais est également très largement soutenu par la commission de spéléologie scientifique de la Société spéléologique suisse.

Patrick DERIAZ, président de la commission bibliographique de l'UIS, nous informe qu'il est illusoire d'obtenir une signature dans des délais raisonnables et que si la FFS souhaite une signature de la convention par le président de l'UIS, il sera alors plus sage d'attendre le prochain congrès international, événement au cours duquel la fameuse interface de saisie doit être présentée. La convention et la participation financière de la FFS au développement du BBS risque de tomber à l'eau.

Cette application permettrait de relancer le BBS et enverrait un signal positif pour la mobilisation de la commission documentation.

Il faut que la convention donne un accès gratuit à tous les licenciés.

Un positionnement du conseil d'administration est attendu sur la validation de la convention et de ses signataires.



Vote de principe sur la convention BBS en attente de la version définitive de la convention

Choix	Voix
ABSTENTION	1
CONTRE	0
POUR	14

15 électeurs ; 15 votants

Vote électronique final à prévoir sur le contenu définitif de la convention (notamment le point sur le groupe de travail de la FFS)

- Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un cadre national pour l'intervention des structures déconcentrées sur des missions « d'expertise »

Un groupe de travail s'est formé en réponse à un besoin croissant identifié pour les CDS et CSR.

Cette initiative fait suite au travail mené au sein du groupe de travail expertise mené par Hervé TANTON et du groupe de travail « diversification des pistes de financements ». Il est concomitant avec la rédaction d'une note "prestation de service" en spéléologie ou canyoning au sein de la Fédération française de spéléologie qui pose le cadre légal d'intervention en activité de prestation pour la FFS et ses structures déconcentrées.

Il s'agit donc de mettre en forme un cadre national d'intervention et rédiger une convention type à proposer aux structures déconcentrées pour la mise en œuvre de ce type de prestation. Il s'agira ainsi d'apporter notre appui aux structures déconcentrées de la FFS pour la signature de conventions leur assurant un cadre légal.

Cela permettra également la valorisation des actions menées de manière bénévole. Ceci permettra à la FFS de mettre en avant l'implication de ses membres en faveur de l'amélioration des connaissances des milieux karstiques, espérant ainsi trouver une meilleure écoute des institutions et notamment du MTES.

Actuellement, le groupe se constitue des personnes suivantes :

Olivier COLLON, Bruno BOUCHARD, Patrick ROUSSEAU, Yves BRAMOULLE, Hervé TANTON, Dominique LASSERRE, Marie Françoise ANDRE, Marie-Clélia LANKESTER, Olivier CAUDRON, Damien CHIGOT et Marie-Hélène REY.

Il est proposé ici d'officialiser la création du groupe de travail qui sera mandaté pour la mise en place d'un cadre national pour l'intervention des structures déconcentrées sur des missions d'"expertise".

Une information sur la prochaine lettre à l'élu sera faite afin de communiquer sur ce groupe de travail et d'inviter les personnes intéressées à rejoindre ce dernier.

Vote du conseil d'administration pour la constitution de ce groupe de travail

Choix	Voix
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	15

15 électeurs ; 15 votants



- Questionnaire CDS/régions
Intervention Bernard Lips

Au conseil d'administration de mars, il a été proposé d'élaborer un questionnaire pour les CDS et CSR pour recenser les activités 2020. Bernard LIPS propose qu'un groupe de travail formé de présidents de CDS et de CSR se constitue. Il rédigera un appel en ce sens, appel qui devra être envoyé sur la liste CDSCSR. Les membres du conseil d'administration ne recevant pas les mails diffusés sur cette liste, il propose à Yves Contet ou à Christophe Prévost d'envoyer cet appel sur cette liste et de collecter les réponses. Le but est de proposer en septembre un questionnaire le plus abouti possible. Les échanges se feront par mail.

